





Les faits sur la maltraitance envers les aînés

Définition de la maltraitance envers les personnes âgées

- La maltraitance faite aux aînés s'entend de tout acte, ou omission, pouvant compromettre la santé ou le bien-être d'une personne âgée.
- La maltraitance envers les aînés peut prendre plusieurs formes, notamment l'exploitation matérielle, les violences psychiques ou morales, la violence physique, l'exploitation sexuelle et la négligence. Plusieurs types de maltraitance peuvent être commis en même temps. Les deux formes de maltraitance les plus fréquemment encourues par les personnes âgées au Canada sont l'exploitation matérielle et les violences psychiques ou morales.

Profil des victimes

- Toutes les personnes âgées peuvent être victimes de violence, peu importe leur sexe, leur race, leur ethnie, leur revenu ou leur niveau de scolarité.
- Il n'y a pas beaucoup de données sur la violence envers les aînés, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. En effet, très peu de cas sont dénoncés à la police. Selon le résultat de plusieurs enquêtes, il y aurait entre 4% et 8% de la population âgée du Canada qui serait victime de maltraitance.
- Parfois, la honte ou un sentiment de culpabilité empêche la personne âgée de se confier. D'autres fois, la victime n'est tout simplement pas capable de dénoncer son agresseur. Divers facteurs peuvent expliquer cette réticence: la peur, l'amour ressenti pour le maltraitant, l'incompréhension de la situation, une infirmité, la méconnaissance des ressources disponibles, ou l'impression que ces types de comportement sont normaux.

Profil des maltraitants

- La maltraitance envers les aînés est souvent le fait d'un proche: membre de la famille, ami ou personne qui s'occupe de la personne âgée. Environ 25% des crimes commis contre des aînés sont le fait de membres de la famille, habituellement le conjoint ou un enfant adulte.
- Les maltraitants peuvent aussi être des amis, des voisins, des personnes rémunérées pour s'occuper de l'aîné, le propriétaire et ses employés, ou n'importe quelle autre personne se trouvant en position d'autorité, de pouvoir ou de confiance.

Signes de maltraitance

- Comme toutes les formes de violence familiale, la violence envers les aînés est un problème très complexe. L'état physique et psychologique du maltraitant et de la victime sont souvent des facteurs en cause et qui se manifestent de manière toute particulière selon la situation des personnes concernées.
- Les facteurs de risque comprennent: antécédents de violence conjugale; dynamique familiale; isolement; fragilité psychique de certains proches, amis ou voisins; incapacité d'assumer la charge de soins prolongés; lacunes institutionnelles; âgisme et méconnaissance des étapes du vieillissement; et tolérance sociale à l'égard de la violence.
- Les signes communs de maltraitance envers les personnes âgées sont multiples : confusion, dépression ou anxiété, blessures inexpliquées, détérioration de l'hygiène, manifestation de crainte envers certaines personnes, et manifestation de peur ou d'inquiétude face à l'argent.





Que faire si l'on s'estime maltraité.

- Si vous vous estimez en danger, partez immédiatement. Rendez-vous immédiatement dans un endroit sûr, par ex., chez un voisin, un ami ou un proche. Réfugiez-vous dans un commerce ou demandez à être conduit dans un centre de refuge. Si vous êtes dans l'impossibilité de quitter votre domicile, appelez immédiatement le 911.
- Portez plainte en justice. Toutes les formes de maltraitance sont immorales et certaines d'entre elles sont illégales. Vous pouvez obtenir une ordonnance de protection judiciaire pour empêcher votre agresseur d'entrer en contact avec vous.
- Parlez de ce qui vous arrive à une personne en qui vous avez réellement confiance. Il peut s'agir d'un ami, d'un membre de la famille, d'un infirmier de la santé publique, d'un travailleur social, d'un aide à domicile, d'un membre de votre lieu de culte ou d'un médecin.
- Faites un compte rendu. Notez quotidiennement tout ce qui vous arrive. Cela vous permettra de documenter votre cas et de faciliter la tâche aux personnes qui vous aideront à vous défendre, le cas échéant.
- Vous n'avez rien à vous reprocher! Sachez que ce n'est pas de votre faute et que vous pouvez vous faire aider. Demandez de l'aide, car vous ne méritez pas d'être maltraité. Il existe de nombreuses ressources qui sont là pour protéger vos droits, votre sécurité et votre dignité.

Je suis victime de maltraitance ou je connais une personne âgée qui est dans cette situation

- Voici une liste de toutes les ressources disponibles au niveau provincial et local concernant les situations de maltraitance envers les personnes âgées.
- Quiconque est victime de maltraitance ou se trouve en situation de danger doit immédiatement appeler le 911.
- La ligne d'aide « Violence familiale », au 310-1818, existe pour donner des renseignements, des conseils et des références professionnelles. Ce numéro sans frais est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les services sont offerts dans plus de 170 langues.
- La ligne info « Safeguards for Vulnerable Adults », au 1-888-357-9339 (sans frais), permet de dénoncer toute forme de maltraitance envers un adulte recevant des soins de santé ou des services de soutien financés par l'État (*Protection des personnes recevant des soins*); elle permet de signaler des situations de non-conformité aux normes de logement constatées dans les établissements pour personnes âgées semi-autonomes ou nécessitant des soins longue durée (*Normes de logement*); de dénoncer les actions d'un codécideur, d'un tuteur ou d'un fiduciaire (*Bureau du tuteur*).
- Le site Web « Alberta Health » www.health.alberta.ca contient de l'information sur la violence envers les aînés.
- Le site Web « Alberta Elder Abuse Awareness Network www.albertaelderabuse.ca permet à ceux qui travaillent avec les personnes âgées en Alberta d'échanger de l'information, des ressources et des outils concernant le problème de la maltraitance envers les aînés.

ISBN 978-0-7785-8417-9 (Print) ISBN 978-0-7785-8418-6 (Online) SCS0014



